



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 4 mai 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Nomination d'un membre au Comité de pilotage de la démarche  
« Saint-Jean-sur-Richelieu, Municipalité amie des aînés »

5.2 Proclamation de la « Semaine de la police »

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Demande au ministère des Transports du Québec – Améliorations de  
l'intersection du chemin des Patriotes Est et de l'avenue Conrad-Gosselin

9.2 Octroi du contrat suivant :

9.2.1 SA-006-IN-15 Aménagement d'un accotement revêtu sur le chemin du Clocher

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Demande au ministère des Transports du Québec pour améliorer la circulation et la sécurité sur le boulevard Saint-Luc

10.2 Demande au ministère des Transports du Québec pour améliorer la sécurité sur la rue Pierre-Caisse

10.3 Demande au ministère des Transports du Québec – Feu de circulation situé à l'intersection de la rue des Mimosas et de l'avenue Conrad-Gosselin

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2285-TP-15 Travaux d'entretien et d'inspection des bornes d'incendie et de leur vanne d'isolement

11.1.2 SA-2298-TP-15 Rénovation et réaménagement du centre culturel Fernand-Charest

11.2 Dépenses supplémentaires – Services de déneigement

11.3 Dépenses supplémentaires – Service de camionnage en vrac (transport de neige)

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.1.1 PIA-2015-3428 Les Développements Immobilis – Immeuble situé aux 909-913 et 917, rue Saint-Jacques

13.1.2 PIA-2015-3437 Denis Dépelteau – Immeuble situé au 814, boulevard Saint-Luc

13.1.3 PIA-2015-3441 Jean-Marc Surprenant – Immeuble situé aux 69-71, rue Saint-Charles

13.1.4 PIA-2015-3442 Stéphane Paquette – Immeuble situé au 29, rue Pierre-Paul-Demaray

13.1.5 PIA-2015-3452 Pascal Messier – Immeuble situé au 896, rue Champlain

- 13.1.6 PIA-2015-3457 Jean-Mathieu Bouchard – Immeuble situé au 210, rue Richelieu
- 13.1.7 PIA-2015-3460 Service de l'urbanisme – Immeuble situé aux 194-196, rue Jacques-Cartier Nord
- 13.2 Étude et décision relatives à divers projets de développement
- 13.2.1 APD-2012-2852 9255-0078 Québec inc. – Prolongement des rues Bella, Guertin et Robert-Jones
- 13.2.2 APD-2014-3383 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (Service de l'urbanisme) – Immeuble constitué du lot 5 517 722 du cadastre du Québec – rue Jean-Talon
- 13.3 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.3.1 Règlement n° 1318
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :
- d'agrandir la zone C-1082 à même une partie de la zone C-1072, située au nord de la rue Saint-Jacques, dans le prolongement de la rue Caldwell, afin de ne plus permettre les usages des classes « 1, 2 et 3 » du groupe Commerce et service (C) et d'autoriser les usages de la classe « Légère » du groupe Industrie (I). Conséquemment les normes de lotissement sont réduites et l'entreposage extérieur est autorisé ;
  - de modifier la section « A » de la zone d'érosion du ruisseau Samoïsette, laquelle zone est située à l'extrémité sud du territoire de la Ville, à proximité de la rue Jacques-Cartier Sud »
- 13.3.2 Règlement n° 1319
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :
- de modifier la sous-classe C1-06, à l'article 38 relatif aux usages de la classe 1 du groupe commerce et service (C), en ajoutant l'usage C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place) et en retirant à la ligne 15, dédiée à « Galerie d'art » la vente au détail de produits artisanaux ;
  - de modifier les articles 127 et 297 de manière à corriger l'usage additionnel correspondant à l'usage C1-06-19 pour les zones du groupe habitation (H) ou pour une habitation en milieu agricole;
  - d'autoriser les usages de la sous-classe I1-03 (Industrie d'appoint à la construction), I1-14 (Fabrication de meubles et accessoires de maison) et C2-03 (Services spécialisés), ainsi que les usages C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place), C9-01-14 et C9-02-14 (Atelier de soudure) et (Service d'entreposage) dans la zone I-3001. Cette zone est délimitée au nord par une voie ferrée, à l'est par le boulevard Iberville et au sud par la 9<sup>e</sup> avenue »

### 13.3.3 Règlement n° 1323

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), à même une partie de la zone I-1427, afin d'autoriser les classes « C1, C2, C3 et C8 » de ce groupe, ainsi que l'usage P1-01-01 (Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants). Cette zone est située à l'ouest du boulevard du Séminaire sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel;
- de prescrire des normes écologiques et d'assujettir cette nouvelle zone à un PIIA et aux dispositions d'un projet intégré. L'entreposage extérieur est autorisé à certaines conditions;
- de créer une nouvelle zone du groupe industrie (I), à même une partie des zones C-4052 et C-4051, afin d'autoriser la classe « légère » de ce groupe, ainsi que les sous-classes C9-01 (Commerces para-industriels) et C9-05 (Entrepreneurs) et d'assujettir cette zone à un PIIA. Cette zone est située au sud et à l'est de la route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier;
- d'inscrire des notes particulières à la grille des usages et normes de cette nouvelle zone, afin de régir l'entreposage extérieur, l'aire de stationnement et d'exiger la plantation d'arbres en bordure d'une ligne de rue »

### 13.3.4 Règlement n° 1325

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de ne plus permettre la classe « Unifamiliale » et de réduire les dimensions exigées pour un terrain, comportant un usage du groupe habitation, dans la zone C-2120, située au nord du boulevard Saint-Luc et à l'est de la rue Louis-Fréchette;
- d'inscrire une note particulière à la grille des usages et normes de cette zone, afin d'y aménager une zone tampon le long des lignes de terrain qui sont contiguës à la classe « Unifamiliale » »

### 13.3.5 Règlement n° 1327

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-3521 et H-3526, délimitée au nord par la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est par la rue Pierre-Dionne, à l'ouest par la rue Yvon et au sud par l'avenue Masseau, afin d'autoriser la classe « 3. Bifamiliale » du groupe habitation (H) »

13.4 Adoption du premier projet des règlements suivants :

#### 13.4.1 Règlement n° 1340

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) à même une partie de la zone H-4997, située entre le chemin Évangéline et la rivière L'Acadie, non loin de l'intersection du

chemin du Clocher, et ce, dans le but d'autoriser spécifiquement certains usages du groupe industrie (I), soit :

- I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons);
  - I1-15-18 (Fabrication de matrices, de moules, d'outils tranchants ou à profiler en métal);
  - I1-16-01 (Fabrication de machinerie pour le commerce ou les industries);
- agrandir la zone H-5590 à même une partie de la zone H-5562, située entre le chemin des Patriotes Est et la rivière Richelieu, à proximité de la rue Mario, et ce, dans le but de retirer la classe « Maison mobile » du groupe habitation (H) et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale » »

#### 13.4.2 Règlement n° 1341

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3095, située de part et d'autre de la 15<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard d'Iberville et la rue Thuot, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Bifamiliale » et « Trifamiliale » du groupe Habitation (H);
- agrandir la zone C-2119 à même une partie de la zone H-2070, située à l'est du boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Léger, et d'autoriser les usages accessoires « Bar » et « Salle de spectacle sans nudité », à l'usage principal de la classe 3 (Restaurant) du groupe commerce et service (C) »

13.5 Adoption du projet de règlement suivant :

#### 13.5.1 Règlement n° 1316

« Règlement modifiant le règlement de construction n° 0653, et ses amendements, dans le but de modifier les références au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection, et sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées »

### 14. Transport et mobilité urbaine

— — — —

### 15. Avis de motion

#### 15.1 Règlement n° 1315

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654, et ses amendements, dans le but de modifier les dispositions se rapportant à l'émission d'un permis pour l'aménagement, la modification ou le remplacement d'une installation de prélèvement des eaux, suite à l'entrée en vigueur du règlement provincial « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » »

#### 15.2 Règlement n° 1316

« Règlement modifiant le règlement de construction n°0653, et ses amendements, dans le but de modifier les références au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection, et sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées »

#### 15.3 Règlement n° 1328

« Règlement modifiant le règlement n° 0518 relatif aux travaux de construction d'infrastructures municipales dans le prolongement de la rue des Mimosas, ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et ses travaux connexes dans une section de l'avenue Conrad-Gosselin »

#### 15.4 Règlement n°1338

« Règlement abrogeant les règlements n°s 0912 et 0972 relatifs au « Programme Rénovation Québec, phase VI et VII / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

#### 15.5 Règlement n°1339

« Règlement modifiant l'emprunt et la dépense décrété par le règlement n°0868 et relatif au « Programme Rénovation Québec / phases VI et VII / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

#### 15.6 Règlement n°1340

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) à même une partie de la zone H-4997, située entre le chemin Évangéline et la rivière L'Acadie, non loin de l'intersection du chemin du Clocher, et ce, dans le but d'autoriser spécifiquement certains usages du groupe industrie (I), soit :
  - I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons);
  - I1-15-18 (Fabrication de matrices, de moules, d'outils tranchants ou à profiler en métal);
  - I1-16-01 (Fabrication de machinerie pour le commerce ou les industries);
- agrandir la zone H-5590 à même une partie de la zone H-5562, située entre le chemin des Patriotes Est et la rivière Richelieu, à proximité de la rue Mario, et ce, dans le but de retirer la classe « Maison mobile » du groupe habitation (H) et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale » »

#### 15.7 Règlement n°1341

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3095, située de part et d'autre de la 15<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard d'Iberville et la rue Thuot, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Bifamiliale » et « Trifamiliale » du groupe Habitation (H);
- agrandir la zone C-2119 à même une partie de la zone H-2070, située à l'est du boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Léger, et d'autoriser les usages accessoires « Bar » et « Salle de spectacle sans nudité », à l'usage principal de la classe 3 (Restaurant) du groupe commerce et service (C) »

## 16. **Règlements**

### 16.1 Règlement n° 1280

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au « secteur de PIIA : Projets intégrés commerciaux » »

### 16.2 Règlement n° 1313

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone C-1052, délimitée au nord par le boulevard Saint-Luc, à l'est par la rue Douglas et à l'ouest par l'Autoroute 35, afin d'autoriser la classe 7 (Vente et service de véhicules de promenade) et d'y ajouter une note se rapportant à l'entreposage extérieur de véhicules de promenade neufs »

### 16.3 Règlement n° 1317

« Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 0657 et ses amendements, dans le but de décréter un délai de validité d'une résolution acceptant une telle demande »

### 16.4 Règlement n° 1322

« Règlement modifiant le règlement n° 0650 relatif au Plan d'urbanisme, et ses amendements, dans le but de :

- créer une aire d'affectation du sol « CM Commercial mixte », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « I2 Industrie aéroportuaire », en bordure du boulevard du Séminaire Sud;
- agrandir une aire d'affectation du sol « H1 Habitation urbaine », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « I2 Industrie aéroportuaire », située au sud de la rue René-Boileau;
- créer une aire d'affectation du sol « I1 Industriel », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « CM Commercial mixte », en bordure de la Route 219 »

### 16.5 Règlement n° 1334

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection du revêtement extérieur de l'usine de filtration de la rive ouest, décrétant une dépense n'excédant pas 437 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 16.6 Règlement n° 1335

« Règlement modifiant le règlement n° 1299 décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2015 afin de préciser les modes de compensations exigibles pour les services d'aqueduc et d'égout »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2015 du Comité exécutif

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**